

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 22 août 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 portant création des comités techniques des services du Premier ministre et des établissements publics administratifs placés sous la tutelle du Premier ministre

NOR : PRMG1417135A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 août 2011 portant création des comités techniques des services du Premier ministre et des établissements publics administratifs placés sous la tutelle du Premier ministre ;

Vu l'avis du comité technique ministériel placé auprès du Premier ministre en date du 8 juillet 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les trois derniers alinéas de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 août 2011 susvisé sont remplacés par les quatre alinéas suivants :

« 1° Ecole nationale d'administration ;

2° Institut des hautes études de défense nationale ;

3° Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Il est également compétent pour les questions communes aux services du Premier ministre et aux trois établissements publics. »

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2014.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,

SERGE LASVIGNES